



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 octobre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
52	58

Date de convocation

6 octobre 2022

Transport – Schéma des mobilités douces

**N° de la délibération
2022-600**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 octobre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, MM. Patrick CETTIER, Guy CHOMEL, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, Bruno FAURE, Mme Muriel FAURE M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY, Mme Laëtitia BOURJAT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la décision n° 2020-540 du 19 novembre 2020 approuvant le marché 2020-25-A relatif à l'étude pour l'élaboration du schéma directeur cyclable d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2022-166 du 6 avril 2022 arrêtant le Schéma Directeur Cyclable pour une enveloppe budgétaire de 16.5M €

Considérant que pour ce faire ARCHE Agglo prévoit de déployer 130 km d'itinéraires cyclables, d'installer 1 000 places de stationnements sécurisées, la mise en place du Savoir rouler à Vélo...

Considérant que le schéma cyclable comporte les éléments substantiels suivants ;

- L'étude a défini des périmètres de mobilité du quotidien :
 - Autour du pôle Tain-Tournon ; jusqu'à 7 km
 - Autour du pôle de Saint-Donat-sur-L'Herbasse : jusqu'à 5 km
 - Autour du pôle de Saint-Félicien : jusqu'à 3 km

- Les itinéraires à l'intérieur de ces périmètres, desservant des pôles générateurs (notamment les collèges), avec de faibles contraintes (dénivelé faible, coupures urbaines, ...), sont déclarés comme prioritaires. Le potentiel de report modal vélo (abandon de la voiture pour privilégier l'utilisation du vélo) y est élevé. Ces itinéraires forment le réseau structurant et prioritaire. Les autres itinéraires présentent moins d'enjeux (la fréquentation y sera plus faible mais bien réelle) et ils sont considérés comme non prioritaires.

- Le réseau armature se compose de 18 itinéraires classés en deux niveaux de priorité :
 - Réseau structurant et prioritaire : il se compose principalement d'un itinéraire Nord-Sud en rive droite du Rhône, et d'un itinéraire Est-Ouest reliant Tain l'Hermitage à Charmes-sur-1'Herbasse classé comme véloroute-voie verte mais répondant à de nombreux déplacements du quotidien (desserte des collèges de Mercuriol-Veaunes et de l'Herbasse), et de la desserte des pôles d'intérêt touristique du secteur de Saint-Félicien
 - Réseau structurant non prioritaire : il s'agit de liaisons reliant des bourgs, aux contraintes élevées (distance intercommunes importantes, fort dénivelé...). Aussi, il permet de raccorder les bourgs à des arrêts de transport en commun, puisque l'intermodalité doit répondre aux besoins des cyclistes avec notamment la ligne 11 « Saint-Félicien – Tournon- sur-Rhône » qui devra étendre la période de mise à disposition d'un porte-vélos (actuellement de mai à août). Enfin, il inclut les itinéraires desservant les pôles majeurs de l'agglomération, mais via des itinéraires intra-communales.

- ARCHE Agglo ne se positionne que sur des liaisons intercommunales, et intervient sur les itinéraires internes à une commune uniquement si ceux-ci présentent des enjeux significatifs d'usage par les cyclistes (liaison vers un pôle générateur, raccordement au réseau armature...).

Considérant que l'intégralité des gestionnaires de voiries ont été consultés afin de valider :

- ✓ La typologie des aménagements proposés (Voie Verte, Piste cyclable...);
- ✓ L'ensemble des rues empruntées ;
- ✓ La priorisation d'intervention.

Considérant la consultation envoyée aux 25 communes concernées par des itinéraires cyclables ainsi que les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et la DIR Centre-Est ;

Considérant que l'ensemble des partenaires impliqués dans l'élaboration du Schéma (communes non concernées par des itinéraires, partenaires financiers et institutionnels, acteurs locaux) ont été consulté pour information ;

Considérant que parmi les 25 communes consultées, 13 étaient en accord total avec les propositions soumises sans nécessiter de réunion, que des modifications ont été apportées sur six communes suite aux retours de consultation et que le linéaire à déployer est légèrement inférieur à celui indiqué lors de la consultation (~101km contre 106km).

Considérant qu'après le retour de la consultation le cout total des aménagements est désormais estimé à 14,17 M€ ;

Considérant les six avis défavorables de communes sur les conditions de prise en charge des itinéraires structurants non prioritaires hors agglomération, il est proposé de renforcer l'intervention de l'agglomération sur ces itinéraires et ce dans le respect de la réglementation.

Considérant ces évolutions, il est proposé le tableau financier ci-dessous ;

		ARCHE Agglo	Communes	Département	Coûts détaillés	Coût total par priorité
Priorité 1	Linéaire	4 395 096 €	116 261 €	2 504 411 €	7 015 768 €	10 035 768 €
	Points durs	2 476 000 €	36 000 €	508 000 €	3 020 000 €	
Priorité 2	Linéaire	2 222 144 €	45 100 €	8 160 €	2 275 403 €	2 861 403 €
	Points durs	412 800 €	23 200 €	150 000 €	586 000 €	
Priorité 3	Linéaire	197 503 €	37 187 €	578 185 €	812 875 €	1 272 875 €
	Points durs	364 000 €	16 000 €	80 000 €	460 000 €	
Total général	Coût total par porteur de projet	10 067 543 €	273 748 €	3 828 756 €	14 170 046 €	14 170 046 €

Il est proposé que l'enveloppe annuelle travaux est de l'ordre de 600 000 € à 1 Millions d'€, avec un reste à charge pour ARCHE Agglo de l'ordre de 300 à 500 K€ (avec une hypothèse de 50% de subventions).

Il est proposé que les premières années de mise en œuvre seront dédiées :

- ✓ A la réalisation d'opérations légères : jalonnement, signalétique (horizontale ou verticale) qui permet d'entrer rapidement dans une phase de réalisation ;
- ✓ La desserte du collège de Mercuriol depuis Tain et du collège de St Donat depuis les communes voisines ;
- ✓ L'engagement d'études sur ce tracé + étude Véloroute Voie Verte Herbasse

Il est proposé de réaliser dans le schéma cyclable une étude d'opportunité pour la faisabilité de la passerelle et la requalification de l'entrée de ville de la RD220A à La Roche de Glun en laissant à ce stade ouvert les différentes options de tracé ;

Il est précisé qu'afin de mettre en œuvre le programme il sera nécessaire de créer un poste de responsable d'opération de voirie à la direction du patrimoine ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le rapport final du schéma des mobilités douces, amendé des remarques et demandes formulées par les communes lors de la phase de consultation, tel qu'arrêté ce jour et annexé à la présente délibération.
- APPROUVE la programmation et les enveloppes financières présentées ci-dessus ainsi que la réalisation de l'étude présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 octobre 2022.